

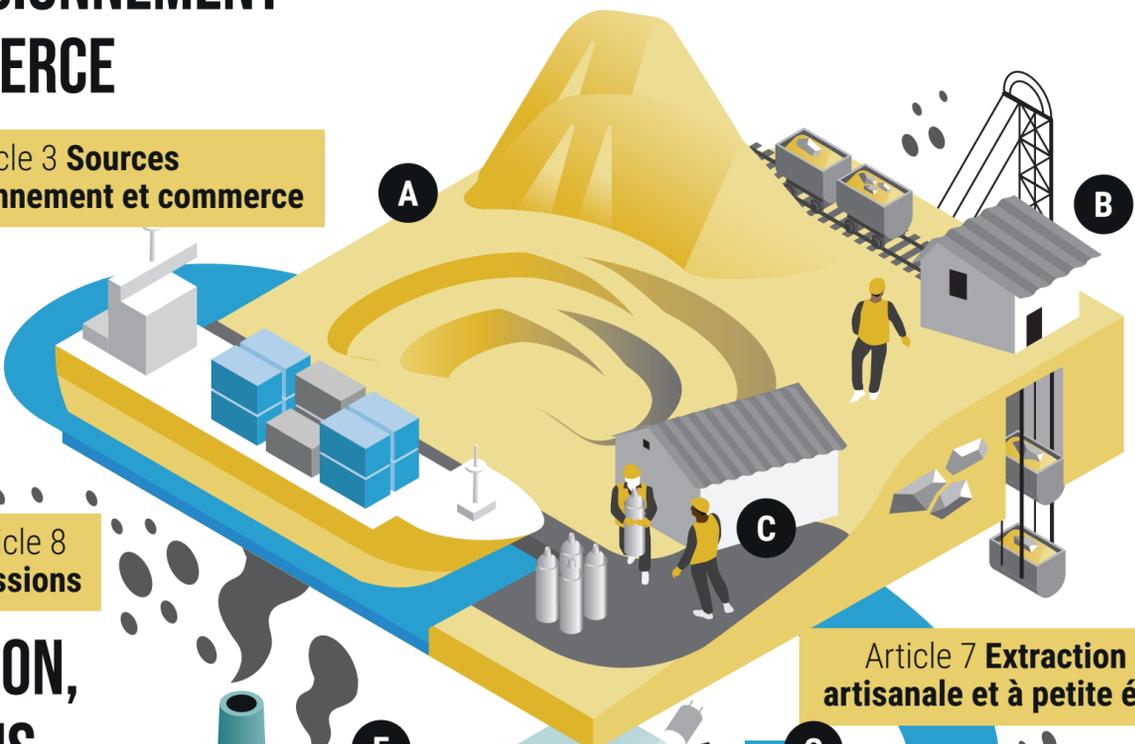
# COMMENT

# DIRE ADIEU AU MERCURE

La Convention de Minamata sur le mercure est un traité international qui vise à aider les pays à contrôler, à réduire et à éliminer l'utilisation du mercure à tous les stades de son cycle de vie, son objectif ultime étant de protéger la santé humaine et l'environnement

## APPROVISIONNEMENT ET COMMERCE

Article 3 Sources d'approvisionnement et commerce



Article 8 Émissions

## UTILISATION, ÉMISSIONS ET REJETS

Article 5 Procédés



Article 4 Produits



Article 7 Extraction minière artisanale et à petite échelle d'or



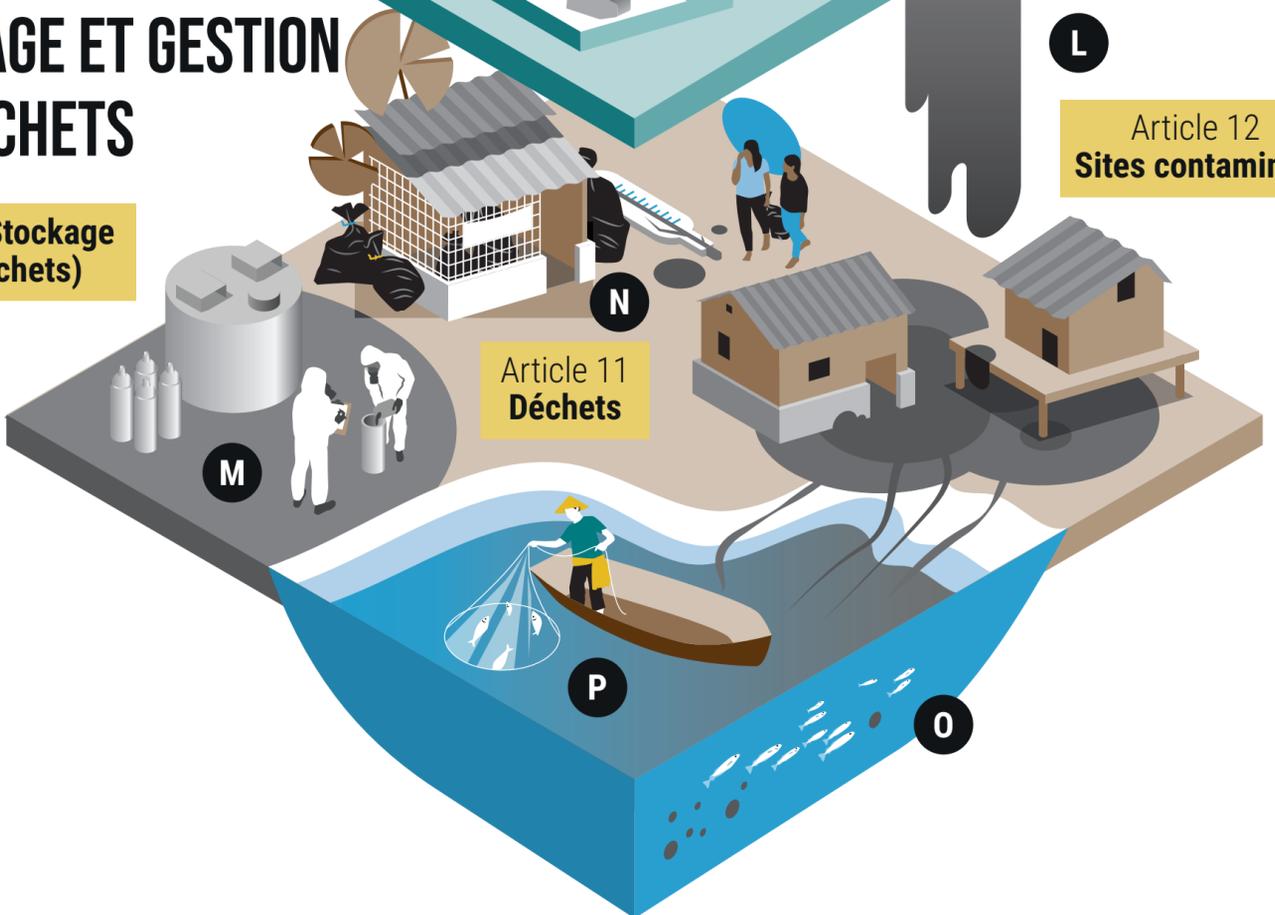
Article 9 Rejets

L

Article 12 Sites contaminés

## STOCKAGE ET GESTION DES DÉCHETS

Article 10 Stockage (hors déchets)



Article 11 Déchets

- A Extraction de minerai de cinabre pour produire du mercure
- B Mercure provenant de l'exploitation minière primaire
- C Commerce international de mercure
- D Utilisation du mercure dans diverses industries telles que la production de chlore et de soude caustique
- E Émissions de mercure dans l'atmosphère provenant de la combustion du charbon et d'autres industries
- F Lampes fluorescentes
- G Produits de blanchissement de la peau

- H Thermomètres
- I Amalgames dentaires
- J Utilisation du mercure l'extraction minière d'or
- K Vaporisation de mercure par combustion pour obtenir de l'or
- L Rejets de mercure dans le sol et l'eau
- M Stockage provisoire
- N Émissions et rejets de mercure provenant de la gestion des déchets
- O Accumulation de mercure dans les poissons à partir de micro-organismes
- P Exposition humaine au mercure par la consommation alimentaire